

Comme question de fait ce traité n'a pas accru le commerce autant qu'il le prévoyait ou l'espérait. Que va-t-il faire maintenant? Affecter une partie des crédits destinés au chômage à subventionner l'exportation des produits canadiens en Grande-Bretagne. Quand le ministre des Finances nous fera son exposé financier à la prochaine session, il ne nous dira pas que les frais de cette subvention du commerce d'exportation ont été portés au débit du revenu ordinaire; il nous dira qu'on les a pris sur le crédit destiné au soulagement du chômage. Cela n'est point exact. Ce n'est pas tout, le ministre sait bien, comme je le constate moi-même, que l'on a fait entrer dans ce crédit nombre de déboursés que l'on appelle des moyens de soulager le chômage. Il y a des inscriptions que l'on aurait dû porter au débit du compte de la gendarmerie royale, puisqu'il s'agissait de la somme nécessaire pour en augmenter l'effectif. Il y a encore un déboursé de plus d'un million et quart pour l'achat de traverses, qui aurait dû être porté au compte des chemins de fer. Des mesures législatives comportant modification de la loi des banques et de la loi des assurances et autres questions de ce genre n'auraient jamais dû être abordées en conformité des dispositions de la loi de secours, mais présentées sous leur véritable forme au Parlement et discutées comme des projets de loi. Je dis donc que cette loi nous met en cause dans une foule d'engagements que l'on ne devrait pas nous imposer quand il s'agit de prendre des mesures pour soulager le chômage.

L'autre grande objection, monsieur l'Orateur, vient du fait que, sous le manteau de vouloir s'occuper d'un état de misère et surtout à cause de la crainte d'une situation critique, on nous demande d'établir une dictature dans notre pays. Ce pouvoir accordé au Gouverneur en conseil de tout faire au nom de la paix, de l'ordre et de la bonne administration, avec le trésor public à sa disposition, lui permettrait, s'il le désirait, de lever une armée et de venir ici imposer sa volonté au Parlement. La chose aurait été possible en vertu de la loi sans l'adoption de l'amendement qui a été ratifié il y a un moment, même pendant que le Parlement est en session et même si celui-ci proteste en conformité des dispositions de ses propres lois. Libre à l'Italie d'accepter un Mussolini, à la Russie d'accepter un Staline ou à l'Allemagne d'accepter un Hitler, mais le Canada n'a pas besoin de dictateur. Nous ne voulons confier à personne ce pouvoir arbitraire, autocratique, dans notre pays, pas plus que nous désirons placer le Canada sur le même pied que ces pays quand il s'agit de situations à l'intérieur du

pays. Je ne puis trop souvent répéter, monsieur l'Orateur, que les habitants des pays britanniques mettent leur sécurité et leur confiance, quand il s'agit de ces questions, dans leurs institutions parlementaires. Or, le Parlement est l'organisation de laquelle le Canada a le droit et le devoir d'attendre la réglementation de l'impôt et l'établissement de la paix, de l'ordre et de la bonne administration au véritable sens de ces mots. Plus nous aurons soin de nous en tenir à la décision du Parlement d'une manière générale de préférence à celle de quelques individus, si bien intentionnés, si sincères et si dévoués soient-ils, et plus nous nous rendrons au désir général, mieux ce sera pour tous les intéressés.

C'est presque une tragédie, monsieur l'Orateur, de constater que depuis près de trois ans, à chaque session du Parlement, la question la plus importante qui se pose à notre attention est cette question du chômage et, pourtant, c'est un problème que la Chambre n'a presque pas discuté en comité général. Je fais surtout ici allusion aux membres du parti ministériel. Combien de nos honorables vis-à-vis ont rendu à la Chambre et au pays le service de leur faire connaître les conditions qui existent dans les circonscriptions qu'ils représentent ici? Combien de propositions nous sont venues de la droite qui pourraient nous aider à combler les besoins ou qui seraient de nature à nous permettre la mise à exécution d'un programme d'action concertée? Pour la plupart, nos honorables vis-à-vis ont gardé le silence; ils ont laissé parler les membres du ministère qui ont obtenu du Parlement le pouvoir de faire tout ce que bon leur semblera. Voici maintenant que nous commençons à en découvrir le coût; nous commençons à nous rendre compte que les dépenses que nous faisons atteignent des sommes colossales. Le ministre nous a dit, je crois, qu'au cours de la période de deux années et deux mois écoulée à la date de la préparation des crédits le Gouvernement avait prêté aux autorités provinciales, avec de bien petites chances de remboursement, environ 115 millions de dollars. Je suppose que si nous y allons du même train dans deux ans nous devons ajouter encore 115 millions ou plus à la somme ainsi dépensée? Que représentent 115 millions? Cela représente plus que la dépense totale du Canada avant la guerre. Nous ne pouvons pas continuer à dépenser 115 millions dans l'espace de deux années en vertu de ce blanc-seing, de ce pouvoir illimité et ne pas nous attendre à ce que la situation financière de notre pays en soit bientôt réduite à un point où tout le crédit du Canada sera en péril, si nous n'en sommes pas déjà rendus là.